

Commission danse de la FAMDT

Maison des Cultures de Pays, Parthenay– 16 et 17 décembre 2006

Présents : Môme Guilcher – Ariam CMT Ile de France, Marianne Evezard – ADDA Scène croisées Lozère, responsable du recensement des sources audiovisuelles sur la danse, Cati Lassale – EDB, gaël Le Bellegui – Arcade Paca, Lionnel Dubertrand – Carrefour Aquitaine, Pierre-Olivier Laulanné – FAMDT

Excusés : André Ricros – AMTA, Jordi Dejean – Conservatoire occitan, Véronique Elouard – Talon pointe, Marie-Claude Hourdebaigt – Menestrers Gascons, Claude Julien – Dançar au país, Rivatges, Valérie Imbert, Marie Coffineau, Solange Panis, Philippe Borne – Folk des terres froides, Joëlle Vellet – Lapracor, université de Clermont-Ferrand, Sylvie Lacau – EDB.

Ordre du jour :

1. formation des enseignants de danse
2. valorisation des sources de la danse
3. fonctionnement de la commission danse

1. Projet de Formation de formateurs en danses issues des traditions

Rapport Payre / Augé

Môme rappelle la position de la FAMDT sur le « rapport Payre / Augé » (rapport et position FAMDT sur www.famdt.com). Ce rapport est le fruit d'une étude commandée par Ph. Le Moal, inspecteur à la DMDTS, intéressé de connaître l'apport possible de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (afcmd) à l'enseignement des danses traditionnelles du domaine français métropolitain (sic).

> Problèmes : le rapport traite également de l'environnement social et culturel des danses étudiées dans une approche simili ethnologique, propose une typologie régionale des danses, liste des préconisations en termes d'échauffements et de progression pédagogique ; tout cela est fait en ignorant les connaissances actuelles sur l'objet ainsi que sur les processus pédagogiques propres aux danses traditionnelles. L'étude pêche également par les généralisations souvent hâtives, faites, soit à partir d'informations collectées auprès de certaines personnes ressources sollicitées soit à partir de sources documentaires consultées mais non exhaustives.

> Cette étude n'est pas utilisable en soi, comme l'a également démontré la présentation qui en a été faite fin septembre au CND à Pantin. D'où la proposition de la Famdt d'organiser un séminaire.

Séminaire Enseignants en danses traditionnelles / Analystes du mouvement dansé

> Objectif : proposer aux deux « parties » un moment d'échange, de travail en commun, de manière à permettre à chacune, de comprendre l'approche de l'autre et d'éprouver en pratique ce que pourraient être les apports possibles de l'afcmd à la transmission des danses traditionnelles, dans le respect des pédagogies à l'œuvre dans cette transmission.

> Finalité : réinvestir le produit de ces échanges dans le contenu pédagogique de la formation de formateurs, notamment dans les modules Corps et Pédagogie.

> Hypothèse de format :

. 3 jours (périodes favorables : Pâques ou la Toussaint 2007),

. 10-12 enseignants de danses traditionnelles, dont ceux qui ont travaillé au projet de formation (soit une vingtaine d'invitations à lancer dont Môme Guilcher, Lionnel Dubertrand, Eric Champion, Véronique Elouard, Claude Iruretagoyena, Jean-François Miniot, Maxime Chevrier, Marie-Claude Hourdebaigt, Marc Clerivet, Jordi Dejean, Didier Lhotte, Maïa Mihneva, Alan Pierre, Carles Mas, etc.)

. 2-3 analystes du mouvement dansé dont Nathalie Schulmann (présidente d'Accord cinétique, association de promotion de l'afcmd en France) + Joëlle Vellet (anthropologue de la danse travaillant sur la pédagogie de la danse, Lapracor) + Caroline Bordat (chargée de la formation continue en danse au CESMD de Poitou-Charentes, intéressé pour un éventuel partenariat sur la formation FAMDT).

. captation audiovisuelle pour conservation-trace et pour outil de réinvestissement dans de futures formations (pistes de réalisation : étudiants-chercheurs du Lapracor, Amic Bedel de Piget Productions (Toulouse), qui a pas mal travaillé à filmer la danse, à voir également les moyens possibles dans le réseau Famdt, à la fois pour la captation et le montage).

> Etapes à venir :

Gaël prend contact avec J. Vellet + à la suite, N. Schulman, voire Ch. Lenthéric.

POL prend contact avec C. Bordat et établit un budget prévisionnel.

Tout cela de préférence avant la rencontre avec la DMDTS, prévue en janvier à propos du projet de formation danse, de manière à les interroger sur leurs capacités à financer ce genre d'actions.

A prévoir, selon les disponibilités des personnes : une réunion de préparation en amont du séminaire avec les analystes du mouvement dansé (+ J. Vellet, + C. Bordat) et un ou deux enseignants de danse trad, Môme Guilcher et, en fonction de leurs disponibilités, Miniot/Dubertrand/Ciérivet/Chevrier.

A propos de la démission de l'ADP (Association de Danse Populaire) à la FAMDT

Cette démission s'est déroulée en 2 temps : au mois d'avril 2006, après la diffusion d'une première information sur le projet formation de danse dans le réseau FAMDT, Yvon Guilcher a adressé une lettre ouverte à la FAMDT, explicitant son opposition au projet de « Formation de formateurs en danses issues des traditions ». Cette opposition repose principalement sur la confusion entretenue entre l'actuel projet de la FAMDT (qui justement ne préconise ni un DE ni un diplôme mais une formation) et un ancien projet de DE Danses traditionnelles bretonnes, sur lequel avait réfléchi Musiques et danses en Bretagne en 2001, projet relayé à un moment par la DMDTS. Elle portait aussi sur le rôle, la composition et le fonctionnement de la Commission Danse et de la FAMDT. Ce courrier a donné lieu à des échanges d'arguments sur le fonds entre Olivier Durif, président et YG. Puis à une réponse circonstanciée de la FAMDT à la démission officielle de l'ADP. Ces documents sont accessibles sur le site FAMDT (avec le mot de passe adhérents).

La commission regrette que la prise de position soit intervenue en dehors de tout débat en commission danse élargie, lieu où se discutent les orientations de travail que prend la FAMDT; c'est dans cette instance qu'il faut porter idées, projets, remarques, etc. Et l'ADP n'y était représentée ni à celle de décembre 2004, ni à celle de décembre 2005. La commission ne s'interdit pas pour autant à l'avenir de reprendre contact avec des personnes, danseurs et enseignants de danse, membres de l'ADP, qui pourraient s'intéresser à son projet de formation ou autres projets.

Information autour du projet de formation de formateurs en danses issues des traditions

La commission constate la faible mobilisation autour du projet de formation de formateurs, comme en témoigne le petit nombre de présents aux deux dernières commissions danse élargies de 2005 et 2006. Défauts de communication relevés sur la forme de l'information qui a circulé jusqu'ici, d'un style peut-être trop institutionnel ; longueur de temps entre le lancement de la réflexion et la phase de mise en oeuvre.

> Pistes pour relancer l'information et la communication sur le projet :

. reprendre la forme de la présentation du projet mais aussi expliciter dans le détail les possibilités de prise en charge au titre de la formation professionnelle continue** ;

. organiser une présentation quand le projet en sera rendu à une étape plus concrète de sa réalisation (en atelier à l'AG 2007 ?) ;

. profiter de l'invitation de divers enseignants de danse traditionnelles au séminaire afcmd pour leur expliciter le projet (ils pourront ainsi diffuser l'information autour d'eux) ;

. contacter par téléphone ou par courrier électronique les employeurs et salariés d'associations organisant stages et ateliers, soit région par région soit à partir de l'équipe Famdt, et ce quand le projet sera en passe d'être réalisé (cf. opération groupée possible avec Uniformation**) ;

. relayer l'information dans les publications spécialisées, Trad'mag en tête, sans oublier les médias plus locaux et les sites-carrefour d'info ;

. organiser un temps d'information sur la formation à Gennetines (pendant les conférences par exemple), voire un temps de valorisation de la formation avec les stagiaires, a posteriori.

****Note sur l'accès à la formation professionnelle continue**

Pour qu'un enseignant de danses traditionnelles puisse suivre une formation au titre de la formation professionnelle continue et que soit ainsi pris en charge tout ou partie du coût de la formation (et parfois des frais de déplacement et séjour), sa demande de formation doit être portée par son employeur (ou l'un de ses employeurs).

> **Conditions** - Il n'y aucune condition de temps de travail minimum hebdomadaire ou annuel (cf. contrat de travail) pour que le couple employeur/employé fasse une demande de formation professionnelle continue. Il existe par contre une condition d'ancienneté dans la structure (variable selon les conventions collectives). Et il faut bien sûr que l'employeur soit à jour de ses cotisations patronales concernant le droit à la formation professionnelle.

> **Demande à l'OPCA**- C'est l'employeur qui demandera la prise en charge du départ en formation de son employé à l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) dont il dépend. En principe, toutes les structures dépendant de la convention collective de l'Animation (secteurs socio-culturel, social et jeunesse mais aussi beaucoup de structures culturelles de formation et de pratique artistique en amateur) dépendent d'Uniformation. Si la structure employeur a comme première activité la production de spectacles, elle dépendra plutôt de l'Afdas.

> **Opération groupée avec Uniformation** - Un premier contact avec la direction régionale Poitou-Charentes d'Uniformation permet d'envisager une « opération groupée ». Cela consiste à communiquer à Uniformation une liste d'employeurs intéressés à envoyer un de leurs enseignants salariés suivre la formation pour que soit vérifiée en amont leur possibilité de prise en charge financière. Ainsi au moment de l'inscription de l'enseignant à la formation, sa demande de financement sera déjà accordée et connue de son employeur et de lui-même. Ces opérations groupées sont adaptées aux logiques de réseaux et de fédérations car elles favorisent l'accès des salariés d'un réseau à une formation conçue pour eux par leur fédération.

> **Agrément Afdas** - Pour les intermittents du spectacle, par nature en situation de multi-employeurs, c'est eux-mêmes qui adressent leur demande à leur OPCA : l'Afdas, qui étudiera leur demande au cas par cas. Néanmoins, pour eux aussi la démarche pourra être simplifiée si la Famdt, avec l'organisme partenaire de la formation, obtient son agrément. Auquel cas, toute demande d'un artiste-enseignant de danse pour suivre la formation sera reçue par l'Afdas et une prise en charge totale ou partielle des frais pédagogiques sera automatiquement accordée.

Projet de Licence pro autour de l'enseignement de la danse / des danses l'université de Clermont-Ferrand

Idée de Joëlle Vellet, avec qui la commission danse restreinte a échangé à plusieurs reprises sur le projet de formation. Joëlle Vellet est une anthropologue de la danse, travaillant sur l'esthétique aussi bien que sur la pédagogie, membre du laboratoire Lapracor (anthropologie des pratiques corporelles) à l'Université de Clermont-Ferrand, où elle est responsable du master professionnel « Anthropologie de la danse » (http://www.staps.univ-bpclermont.fr/rubrique.php?id_rubrique=23). Elle a dans l'idée de s'appuyer sur la réflexion menée par la commission danse de la Famdt sur la transmission en danses traditionnelles pour « traduire » ce contenu et ce positionnement pédagogiques dans un format universitaire.

Cette idée étant pour l'instant à l'état embryonnaire, la commission souhaite d'une part disposer de plus d'informations à ce sujet et pose tout de suite quelques questions :

- . que va faire un étudiant diplômé d'une licence professionnelle d'enseignement de la danse en termes professionnels ? quels sont les débouchés possibles en termes d'emploi ?
- . comment former un enseignant de danses traditionnelles en formation initiale vu le temps de formation d'un danseur traditionnel dans le réseau associatif classique ?

2. Valorisation des sources audiovisuelles

Rappel historique des travaux de la commission danse en la matière

En 95 ou 96, la commission danse avait initié un recensement des sources audiovisuelles ; une enquête-recensement avait été menée par Pierre Corbefin auprès des adhérents de la Famdt ; il avait également

consulté plusieurs autres fonds en se heurtant au problème de l'accès payant à certains fonds et au problème de l'indexation « musiques et danses traditionnelles » dans des fonds généralistes. L'idée de monter des courts-métrages pour la télé a surgi et pris le pas sur l'urgence de sauvegarder les sources : cad recenser, numériser, documenter, et organiser l'accès au public. Pour cette commission, Marianne Evezard a récupéré les fiches de recensement établies à l'époque par P. Corbepin. Elle continue sa mission de collecte d'information sur le sujet.

Débat d'idées sur ce qui pourrait / devrait être fait

> POL : Quid d'un processus participatif comme moyen d'organiser la documentation des films grâce à la mise en ligne sur le net sur des sites de type myspace ou participatifs (wikipedia). Cela permettrait de faire simultanément la réunion de ressources documentaires avec accès direct ou indirect en fonction des droits par exemple, à certains documents, le traitement documentaire et la mise à disposition aux publics, et cela en parallèle sur plusieurs domaines simultanément. Cela créerait peut-être aussi une émulation pour un des dépôts ou le signalement d'autres sources.

> Propositions d'étapes de travail par Môme Guilcher :

. Informer sur la démarche : adhérents, AR, AD + annonces sur des sites, des médias associatifs (« nous entamons telle démarche, merci de vous signaler à untel », une personne en région puis une personne de la fédération).

. En parallèle, constituer un groupe de travail pour produire une fiche de documentation : niveau de renseignements permettant de savoir ce qu'est ce film et niveau minimum d'information pour l'insérer dans la base de données.

. Resituer la valeur informative du document d'archive : qu'est-ce qu'on attend d'un film sur ceci ou sur telle région ? c'ad mettre un contexte autour du film par rapport à ce qu'il apporte comme témoignage sur une région, sur une pratique.

. Trouver un budget pour la numérisation (sauvegarde) puis pour le montage (valorisation) des films (voir notamment avec le CND qui a une politique d'acquisition d'archives de la danse).

> Exemple autour de plusieurs films sur le Berry, travail de Môme Guilcher avec Solange Panis :

Film long de Pierre Panis qui a invité quelques danseurs de sa connaissance à danser pour être filmés dans les 60's + courts films de branle berrichon et d'un danseur de bourrée vers Poitiers de J-M. Guilcher >>> projet de monter un film resituant quelle était la démarche de collecte des réalisateurs (photos anciennes, plans de paysage), resituer ce que l'on connaît de la pratique de danse du coin (de l'aire de chaque danse à la structure du mouvement dansé) et ce que l'on ne connaît pas (pas de sources pour tel endroit, ce film ne raconte pas l'intégralité de ce qui existait, etc.).

> POL : attention à ne pas faire de films didactiques sur la connaissance que l'on a aujourd'hui des danses, illustrée par les archives disponibles, en lieu et place de présenter les films existants (sources) avec les éléments indispensables de compréhension de ces sources. La finalisation de ce travail doit être plutôt la réunion en collection des sources recensées sous forme de base de données (en ligne et/ou pas seulement) plutôt que sous forme d'édition sur une région ou une danse, quel que soit le support (DVD ou en ligne ou pour une diffusion télé ou autre).

> Mettre en ligne par internet ce qui peut l'être dès le début du chantier permet d'être plus dynamique, plus participatif : mettre en ligne dès le départ le cadre d'organisation générale de la collection, les outils mis à disposition (fiches de renseignement des films, etc.) et les premiers éléments du catalogue, réactualisables en continu. L'organisation de la collection peut s'adapter aux droits consentis par les collecteurs et les informateurs en donnant accès aux simples références d'un item (« il existe tel film fait ici, par untel sur ça, consultable dans telles conditions ou pas du tout ») jusqu'à la consultation du film, contextualisée (c'ad donnant quelques clés de lecture).

> Môme : La démarche à dimension collective et participative peut comprendre une formation à l'analyse de documents filmés pour le réseau Famdt.

> POL : Par rapport au Pôle associé, une partie de l'enveloppe reçue de la BnF a été provisionnée pour la valorisation des archives sonores et audiovisuelles (cf. extension de la convention pôle associé Famdt aux archives audiovisuelles, notamment pour Métime et le C/O) ; cette enveloppe peut aussi être utilisée pour la valorisation des archives de la danse. D'où un nécessaire croisement des commissions Danse et Documentation pour discuter du chantier « sources de la danse ».

> Môme : Très coûteuse est la recherche systématique dans les fonds nationaux type INA, fondation Kahn (collections en ethnologie), fonds frères Lumière, cinémathèque du ministère de l'agriculture, fonds du musée Atp, archives Gaumont en partie, fonds des armées, etc. Sur ces fonds, Pierre Corbein en a déjà visionné une partie. Idem pour les archives départementales et les fonds régionaux. Donc la question se pose : est-ce intéressant de poursuivre l'exploration de ce type de fonds ? oui ! si l'on obtient des financements pour le faire.

Conclusion et organisation de travail

> Le projet qui semble le plus adéquat est la vidéothèque en ligne, c'ad le catalogue de la collection des différentes sources, consultable en ligne, avec pour les films dont les droits le permettent, le visionnage des films en ligne (consultation seule – en streaming - avec protection intégrée contre la copie - le téléchargement).

> Les étapes de travail envisagées :

1. Repérage / recensement des sources

- . lancer une information nationale sur le chantier : réseau Famdt, médias spécialisés (presse et en ligne), presse locale ?
- . mobiliser des relais en région (CMT ? phonothèques ?) pour faire ce travail de repérage dans les régions (des relances seront nécessaires après l'envoi de la première info°) ;
- . missionner une personne ressource pour centraliser le recensement et/ou effectuer les relances en direct.

2. Documentation / renseignement des sources

- . réunir un petit groupe de travail pour constituer une fiche type de renseignement de chaque document (cf. s'appuyer sur les fiches utilisées par les phonothèques et les centres de documentation du réseau) ainsi que pour constituer une fiche de protocole de diffusion des films en ligne (c'ad un mémento des droits et autorisations à recueillir pour les différents niveaux de mise en ligne) ;
- . missionner une personne ressource pour effectuer ce travail de renseignement pour toutes les sources recensées ou bien pour appuyer les personnes qui le feront en région (phonothèques du Pôle associé ? autres structures du réseau ?).

3. Mise en ligne / diffusion du catalogue de la vidéothèque virtuelle commune

- . réunir un petit groupe de travail pour réaliser la formalisation du catalogue (indexation, etc.) ainsi qu'un protocole de consultation en ligne (seuls adhérents ? conditions ? etc.) ;
- . passer commande d'un outil informatique ad hoc (catalogue + mise en ligne).

> **Objectif** : présenter aux Etats généraux de la Famdt à l'automne 2007 un projet pour la réalisation de ce chantier avec les différentes étapes de travail, un calendrier et un budget prévisionnels, des hypothèses de partenariat, etc.

Toute première étape : organiser un croisement avec la prochaine commission documentation (mars-avril).

3. Quel(s) objectif(s) et quel fonctionnement pour la commission danse ?

Présentation de la situation et rappel historique

> POL : cette remise à plat du fonctionnement et des objectifs du travail des commissions est générale (commission formation, commission création-diffusion) ; elle est envisagée avec en toile de fond la préparation des Etats généraux de la Famdt à l'automne 2007. Comment les commissions y amènent du contenu et comment la Famdt se projette dans les trois prochaines années de son activité (cf. la récente commission média) ; elle doit également prendre en compte la mobilisation molle des acteurs de terrain sur les deux dernières commissions danse élargies.

> Rappel de Môme

La commission danse a toujours été une « commission de projet », c'ad se mobilisant pour la réalisation de projets concrets :

- . le recensement des collecteurs en danse, qui a donné lieu à la publication de Modal◊(1994-1996)
- . le recensement des sources avec le travail de Pierre Corbein (97/98)

- . l'opération 2000 bals pour l'an 2000 (99/2000)
- . la rédaction du document intitulé « Vocabulaire de la danse », (notation des pas, vocabulaire, fiche descriptive d'une danse), actuellement en ligne sur le site de la Famdt (2001)
- . la réflexion sur la formation des formateurs en danse, qui a abouti à l'organisation de l'Université d'automne de La Tour du Pin (2003) puis à la conception des objectifs, du contenu et des modalités pédagogiques d'une formation de formateurs en commission restreinte entre 2004 et 2006 (documents en ligne également)
- . C'est ainsi qu'aujourd'hui est relancé le chantier de recensement et de valorisation des sources de la danse.

Débat d'idée

> POL : les blogs mettent l'accent sur la dimension collective et participative et permettent une réflexion continue... mais attention aux problèmes de la lourdeur de l'administration d'un blog et de l'intérêt réel des discussions par rapport à l'objet de la Famdt.

> Lionnel : Gennetines reste un endroit fédérateur de quantité de danseurs et formateurs ; pourquoi ne pas y organiser une table-ronde d'information et de discussion sur les projets de la Famdt en danse ? cela permettrait de s'adresser à un large public, y compris d'étrangers (rappel : Gennetines rédige les pages du Carnet de bal dans Trad'mag).

> Partagé : le mythe des CMT comme outil MDT tout puissant irriguant tout le territoire ne tient face à la disparité des situations (équipes, moyens, missions) ni face à la décentralisation (cf. la variété des regards des responsables locaux sur les MDT) ; en plus, de moins en moins de centres sont en ordre de marche => le problème d'irrigation du territoire est fondamentalement différent.

> Partagé : les associations sur le terrain ont besoin de s'agréger, d'échanger et la Famdt n'y répond pas ou peu ; elles développent d'autres fonctionnements, notamment à l'échelon local qui est plus pertinent pour elles du fait de la particularité des politiques locales ; leur intérêt ou leur besoin de participer à une réflexion nationale est moins fort du fait de leur occupation à développer et à défendre leur projet associatif => le niveau de relation avec les associations de terrain ne peut donc être de même nature (fond / forme) que travail de structuration du secteur, mené au départ sur la base des CMT en régions.

> gaël : le réseau des correspondants du CIMT de l'Irma semble mieux irriguer le territoire (entre une quinzaine et une vingtaine de personnes à chaque réunion de réseaux et xxx membres), en tous cas ce réseau travaille avec bien d'autres structures que les AR et CMT au missionnement para-public ; la conciliation entre la fédération des acteurs et associations de terrain et la structuration et le développement d'une réflexion et d'une action au niveau national doit passer par ce niveau intermédiaire des structures-relais en régions : comment élargir, renforcer et mobiliser ce cercle, au-delà des CMT ? (cf. quelques questions attachées : fonctionnement du CA entre CMT en difficultés et représentants du secteur associatif trop absents // objectifs, fonctionnement et action des commissions thématiques // captation de nouvelles adhésions // notion de service rendu aux adhérents // cohérence du travail du niveau de la fédération avec celui des CMT, de chaque CMT, etc.)

Préconisations pour le fonctionnement de la commission

- . Se réunir de préférence à des occasions de rassemblements préexistants.
- . Créer de l'occasion (congrès, convention, etc.) en alimentant la réunion de la commission avec un « retour » aux membres, que ce soit de la formation (ex. : analyse des documents filmés), de l'information plus technique (type séminaire des correspondants Irma avec invitation de représentants d'organismes ayant trait au secteur pour des points d'information, d'actualité, etc.), des échanges de savoir-faire (sur une thématique : comment tu fais pour ceci ou cela), etc.
- . Réunir des petits groupes de travail selon les projets (exemple : formation de formateurs en danse ou valorisation des sources de la danse) ET conserver un temps plus informel d'échanges par domaine (y compris inviter des personnes autres qu'adhérents (nouveaux arrivants), qui peut par exemple se faire au moment de l'AG avec des discussions en atelier (ce qui du coup rendrait l'AG plus intéressante en termes de contenus).